

(Séance du 18 juin 2013)

**Interpellation Pierre-Yves Rapaz – Energie renouvelable, l’hydraulique ne mérite-t-elle pas aussi notre soutien ? (13\_INT\_139)**

*Développement*

**M. Pierre-Yves Rapaz (UDC) :** — Mon interpellation vise à soutenir et à encourager les gens qui continuent à développer ce que nos ancêtres ont développé, tout en y ajoutant des nouveautés telles que le photovoltaïque et la biomasse. Malheureusement, il semble que le Conseil d’Etat ait privilégié l’innovation, à savoir la biomasse et le photovoltaïque, mais qu’il ait oublié l’hydraulique alors que, dans notre canton, bien des projets de centrales hydrauliques mériteraient peut-être son attention, voire un soutien via un fonds vaudois de rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC cantonale) en attendant la RPC fédérale. Je demande au Conseil d’Etat pour quelles raisons il a omis ces projets hydrauliques et, si le fonds n’est pas suffisamment doté, s’il faut le doter à nouveau, au lieu d’instaurer une nouvelle loi sur l’énergie qui introduit des interdictions d’énergie fossile, mais qui ne privilégie et n’encourage pas l’entreprise privée de microturbines hydrauliques ou de panneaux photovoltaïques et de biomasse. Merci pour les réponses du Conseil d’Etat, que j’espère rapides.

*L’interpellation est envoyée au Conseil d’Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*